

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
19 mars 2019**

PUBLIE LE : **01 AVR. 2019**

Délibération n° 190319-5 : Participation des communes aux charges intercommunales pour l'exercice 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le douze mars, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 MARS 2019

Présents

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES

Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7

SI MUSEE PROMENADE / CS – 190319-5

**OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES INTERCOMMUNALES
POUR L'EXERCICE 2019**

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le statut du Syndicat Intercommunal,

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de financer le montant des participations des communes aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade de Marly-le-Roi / Louveciennes, telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la délibération.

Fait à Marly-le-Roi, le **01 AVR. 2019**

Transmis en préfecture et affiché le **01 AVR. 2019**

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MUSEE PROMENADE

Annexe à la délibération n° 190319-5

Participation des communes aux charges intercommunales de l'exercice 2019

	POPULATION 2019	%	PARTICIPATION 2019	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
MARLY LE ROI	16 661	69,52	253 052,80 €	100 360,74 €	152 692,06 €
LOUVECIENNES	7 304	30,48	110 947,20 €	46 597,82 €	64 349,38 €
TOTAL SYNDICAT	23 965	100,00	364 000,00 €	146 958,56 €	217 041,44 €